



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100570

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/10/2024 16H05 C:000032 I:42734  
V/REF : 964583  
V/Email reçu le Jeudi 10/10/2024 a 16H05

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1731  
IMMEUBLE : CHAMP DE FOIRE  
RES DU CHAMP DE FOIRE  
17 RUE DU 1ER SEPTEMBRE 1944  
01160 PONT D'AIN

Feillens, le 18 Octobre 2024

Référence Marché: M\_230709001-1

LOCALISATION : 14 RUE DU 1ER SEPTEMBRE 1944 - PONT D'AIN - BADGE AU BUREAU D'AMBERIEU

MOTIF : INTERVENIR POUR VEROUILLAGE DE PORTE DE HALL

MS00001 - MS00041

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 17 OCTOBRE 2024 A 08H45  
REPLACEMENT GACHE ELECTRIQUE PORTE DE HALL

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif  | N°BT | P.U. HT |        |
|--------------------------|------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement        | 1    | 40,45   | 40,45  |
| 1,00                     | MS00041-Verrouillage Porte de Hall | 1    | 50,56   | 50,56  |
| TOTAL H.T. ....          |                                    |      |         | 91,01  |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                    |      |         | 9,10   |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                    |      |         | 100,11 |

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 4100570**

*Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros  
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 964583 du 10/10/2024

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE BOURG EN BRESSE  
28, rue de la Grenouillère  
CS 81050  
01010 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif ☒

Individuel ☐

- 2 ans ☐

Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

14 RUE DU 1ER SEPTEMBRE 1944  
01160 PONT D AIN

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230709001-1

01733-00001 LE CHAMP DE FOIRE PONT D AIN

Délai

Date limite exécution : 25/10/2024

Observations

### BADGE ACCES SI BESOIN AU BUREAU D'AMBERIEU

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

| Prestation à réaliser                                                              | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                        | 1,00 | 40,45 | 40,45 | 4,05   | 44,50     |
| MS00041 Verrouillage de Porte de Hall<br>GACHE DE LA PORTE DE HALL N'ACCROCHE PLUS | 1,00 | 50,57 | 50,57 | 5,06   | 55,63     |

|            |        |
|------------|--------|
| Total H.T. | 91,02  |
| Total TVA  | 9,11   |
| Total TTC  | 100,13 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LAURENT DOMINIQUE le 10/10/2024

Le Responsable  
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **01160 PONT D AIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE** le **10/10/2024**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 964583